

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 08 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 D ASCO 11 Sectorisation de la nouvelle école polyvalente Chapelle International livrée à la rentrée 2019.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu les articles L 2511-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Education Nationale, et notamment ses articles L 212-7 et L 131-5 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de créer le secteur de recrutement de la nouvelle école polyvalente Chapelle International livrée à la rentrée 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Le périmètre de recrutement de l'école polyvalente Chapelle International est créé pour l'année scolaire 2019-2020 conformément à la liste annexée à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading 'Anne Hidalgo'.

Anne HIDALGO